

Vu le compte administratif pour l'exercice 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu les rapports de la commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances du 17 janvier, 14 mars et 4 avril 2011,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **33 oui / 0 non / 0 abstentions**

- I. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010

- II. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de Fr. 91'799'177.43 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 11'450.-, soit net Fr. 91'787'727.43) aux charges et de Fr. 106'488'759.98 (dont à déduire les imputations internes de Fr. 11'450.-, soit net Fr. 106'477'309.98) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 14'689'582.55

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

- III. D'approuver le compte d'investissement 2010 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 22'190'880.36 aux dépenses et de Fr. 1'004'844.72 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 21'186'035.64
- IV. D'approuver le compte d'investissement 2010 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 941'062.50 aux dépenses et de Fr. 1'145'201.- aux recettes. Les recettes nettes du patrimoine financier s'élevant à Fr. 204'138.50
- V. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 20'981'897.14
- VI. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 21'186'035.64 par l'autofinancement à raison de Fr. 27'382'113.99, soit la somme de Fr. 12'692'531.44 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 14'689'582.55.

En tenant compte de l'utilisation des taxes d'écoulement et d'équipement pour un montant de Fr. 102'932.15, l'excédent de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 6'093'146.20

- VII. D'approuver l'excédent de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 204'138.50
- VIII. L'excédent de financement total s'élève donc à Fr. 6'297'284.70 et augmenté des autres positions bilancielle de Fr. 1'702'715.30 représente la diminution de la dette communale de Fr. 8'000'000.- au 31 décembre 2010
- IX. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 14'689'582.55 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010

- X. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2010, totalisant à l'actif un montant de Fr. 384'159'529.59 qui se compose de :
- | | |
|--|----------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | 219'012'222.11 |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | 165'147'307.48 |

Total de l'actif	384'159'529.59
-------------------------	-----------------------

et au passif un montant de Fr. 384'159'529.59 qui se compose de

- | | |
|---|----------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | 13'340'356.06 |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | 103'000'000.00 |

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	280'792.35
- Provisions (nature 24)	37'440'591.30
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	31'325'912.77
- Fortune nette (nature 29)	198'771'877.11
Total du passif	384'159'529.59

Engagement hors bilan : Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.-

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2010,

Vu les rapports de la commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances du 17 janvier, 14 mars et 4 avril 2011,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **33 oui / 0 non / 0 abstentions**

- I. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2010, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 4'672'959.85

- II. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 4'968'688.42 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 14'262'040.98 de plus-values enregistrées aux revenus.

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

Vu que les pistes de pétanque de l'Euroboules sont situées sur la parcelle No 3177 appartenant aux CFF,

Vu que les CFF mettent à disposition gratuitement et ceci depuis 1976 une surface exploitable utilisée par le club de pétanque,

Vu que le club de pétanque a équipé cette surface avec éclairage et buvette, avec l'accord des CFF,

Vu la demande du club de pétanque de couvrir deux des trois pistes de jeux,

Conformément à l'article 30, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission des sports, séances des 26 novembre 2009 et 7 avril 2011,

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par **32 oui / 0 non / 1 abstention**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 95'000.-- destiné à subventionner le club de pétanque Euroboules au Grand-Lancy, afin de lui permettre de financer la création d'un couvert sur pistes de pétanque, ainsi que le remplacement des éclairages existants par un nouveau réseau lumineux Euroboules,
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2011 en dépense supplémentaire (rubrique 34.365),
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

Vu le vote du Conseil municipal du 29 avril 2010 sur le principe de l'installation de caméras dans différents lieux de la commune ;

Vu l'étude réalisée conjointement entre la Police municipale et le service des parcs, promenades et maintenance (SPPM) des lieux où le plus grand nombre d'incivilités sont commises ;

Vu la proposition amendée du Conseil administratif d'équiper de caméras les lieux suivants :

Parkings : Courtillets - Rambossons - Vendée - Louis-Bertrand

Ecoles : Palettes - Caroline - En Sauvy - Tivoli

Parcs : Surville - Gué - Louis-Bertrand

Vu le rapport de la Commission de la sécurité, séances des 14 septembre et 23 novembre 2009, 29 mars et 3 mai 2010 et 8 mars 2011 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe de la sécurité et des affaires sociales, séance du 8 février 2010 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des finances et gestion des immeubles locatifs et sécurité, séance du 2 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par **29 oui / 0 non / 4 abstentions**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'220'000.-- destiné à équiper la commune de caméras aux endroits cités ci-dessus ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 112106.506132 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 112106.146001 ;
4. d'amortir cette somme en 10 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 119100.331000.

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

Vu que l'étude du schéma directeur d'évacuation des eaux sera le point de départ à la réalisation de projets de mise en séparatif des différents chemins constituant le quartier du Plateau (périmètre compris entre la route de Saint-Georges, route de Chancy, avenue Louis-Bertrand et chemin du Bac) ;

Vu la nécessité d'entreprendre une étude pour la future mise en séparatif de ce secteur ;

Vu la séance d'information sur les futurs travaux d'assainissement et mesures de circulation organisée à l'intention des habitants du quartier en septembre 2010 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 21 avril 2011 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 2 mai 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **29 oui / 0 non / 0 abstention**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 113'000.-- destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du quartier du Plateau ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710900.501239,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710900.141121,
4. de financer ce crédit par les recettes suivantes :
 - Une participation du fonds cantonal d'assainissement des eaux estimée à Fr. 30'500.-- (soit 27%, taux 2011) par le compte des investissements, rubrique 611, compte 710900.611695
 - Un prélèvement sur le fonds de la taxe d'écoulement estimé à Fr. 82'500.-- par le compte des investissements, rubrique 612, compte 710900.612787

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

Vu la nécessité d'adapter la géométrie du chemin des Palettes, visant notamment à renforcer la sécurité des piétons et deux-roues ;

Vu le projet d'aménagement du chemin proposant les améliorations suivantes :

- Elargissement du trottoir sur toute sa longueur, côté Jura ;
- Création de bandes cyclables dans les deux sens ;
- Suppression des possibilités de rebroussements (en face de la Coop) annulant ainsi les risques de cisaillement des flux de circulation ;
- Installation d'un abri non-couvert pour deux-roues ;
- Création d'une seconde présélection augmentant la capacité de la sortie sur l'avenue des Communes-Réunies ;
- Mise en évidence des zones de stationnement ;

Vu la 1^{ère} étape des travaux exécutés fin 2008 en raison du mauvais état du chemin des Palettes ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 21 avril 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par **23 oui / 6 non / 4 abstentions**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 539'000.-- destiné à la reprise de la géométrie du chemin des Palettes,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623111.501761,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623111.141021,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.

Conseil municipal, séance du 12 mai 2011

Vu l'absence de trottoir au chemin des Verjus, sur son tronçon compris entre le chemin des Liserons et le chemin du Petit-Voiret, et le grand nombre de piétons, y compris les écoliers, empruntant ce chemin ;

Vu que les études géologiques effectuées ont montré que la chaussée du chemin des Verjus, sur son tronçon compris entre le chemin des Liserons et le chemin Haccius, était instable ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 21 avril 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **33 oui / 0 non / 0 abstention**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 785'000.-- destiné à la réalisation d'un trottoir au chemin des Verjus, tronçon Liserons/Petit-Voiret et à la reconstruction de la chaussée, tronçon Liserons/Haccius,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623179.501017,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623179.141071,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2012, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.